

04 mars 2019

Relevé de conclusions de l'audience accordée par Madame Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie

- À la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc
- Au Centre Régional des Enseignants d'Occitan Montpellier
- Au Centre Régional des Enseignants d'Occitan Montpellier Toulouse
- Au Congrès Permanent de la Langue Occitane

Présents :

Mme Delga, Présidente Région Occitanie

M. Bosom, Conseiller Culture, Patrimoine, Langues Régionales -
Cabinet de Mme Delga

Mme Meilhac, Conseillère Education, Santé - Cabinet de Mme Delga

M. Balageas, Directeur de l'Education et de la Jeunesse, Région Occitanie

M. Marchetti, Directeur de la Culture et du Patrimoine, Région Occitanie

M. Vialar, Responsable de l'Unité Occitan – Catalan, Région Occitanie

M. Lespoux, Président de la FELCO

Mme Lopez, CREO Montpellier

M. Isopet, CREO Toulouse

M. Mercadier, Président du CPLO

M. Dazéas, Directeur du CPLO

M. Rivière, Chargé de mission au CPLO

- Mme Delga introduit la rencontre en faisant un bilan sévère de la réforme du bac et de la loi de l'école de la confiance. Malgré la volonté affichée de la Région pour développer l'enseignement de l'occitan, dont le communiqué de presse à propos de la réforme du lycée et de la réduction des moyens est un symbole fort, ce bilan est négatif, les discussions avec la rectrice n'ont pas été probantes. Il est désormais nécessaire d'accroître la pression et de lancer de nouvelles actions. L'intervention de l'Association des Régions de France devrait aider.
- M. Lespoux expose précisément la double problématique à laquelle l'enseignement de l'occitan en lycée doit faire face : concurrence déloyale avec le latin et dévalorisation de l'option facultative d'occitan. (cf. doc. Felco).

Il a été constaté, ces dernières années, une certaine érosion de l'enseignement de l'occitan, légère dans les académies de Toulouse et Bordeaux mais très rapide et très forte dans l'académie de Montpellier. La création de l'OPLO (Office public de la langue occitane) et la signature d'une convention cadre entre l'Etat et les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie en 2017 pour le développement de l'enseignement de l'occitan laissaient pourtant espérer une relance.

Deux décisions, l'une ministérielle et l'autre académique, sont en train de ruiner brutalement l'édifice de l'enseignement de l'occitan patiemment bâti depuis près de 40 ans par des ministres et des recteurs bienveillants, des centaines de chefs d'établissement, des centaines d'enseignants, des milliers de parents d'élèves.

La condamnation ministérielle est en contradiction avec de nombreux textes, conventions internationales et articles de loi notamment l'article 312 10 du code de l'éducation.

La décision académique est en contradiction avec la convention et les engagements de l'Etat dans l'Office public de la langue occitane. L'OPLO dont la rectrice est vice-présidente a pour mission, notamment, la mise en œuvre du développement de l'enseignement de l'occitan et le rectorat qui en est membre pratique au contraire une politique de dépouillement.

Il existe des solutions simples. Les demandes sont unanimes pour l'alignement de l'option facultative et de la spécialité sur « Langues et cultures de l'Antiquité » au lycée, ce qui implique :

L'attribution à l'option facultative « Langues régionales » d'un statut et d'une valorisation identiques à ceux de l'option « Langues et cultures de l'Antiquité » (possibilité d'être première ou seconde option, statut hors concurrence, coefficient 3 et bonification des points).

Mme Delga assure qu'il faut absolument que les conditions de l'option d'occitan soient alignées sur le latin.

M. Lespoux précise que certains établissements ferment l'option par anticipation, sous prétexte qu'il n'y aura plus assez d'élève. Il ajoute que le Ministère n'a fait aucun retour aux différentes demandes et qu'il refuse désormais de recevoir quelconque délégation occitane.

Mme Delga souligne qu'il est très difficile d'avoir un retour du Ministère.

M. Lespoux avance qu'il s'agit d'une question idéologique car l'argument du coût n'est pas recevable.

M. Mercadier ajoute que la valorisation du latin est justifiée par le Ministère du fait des faibles effectifs qui baissent régulièrement mais qu'il en est de même pour l'occitan. Il rappelle que depuis la loi Deixonne de 1951 ces deux options facultatives avaient un traitement comparable.

M. Lespoux rajoute que la convention académique n'est toujours pas signée alors que nous sommes à mi-mandat, alors qu'elle l'a été dans l'académie de Bordeaux.

M. Isopet dresse le bilan de la politique académique. Depuis plus de trente ans, la politique académique de développement de l'enseignement de l'occitan a porté ses fruits. En 2017, dans le secondaire, 12 000 élèves suivaient cet enseignement dans 174 établissements de l'académie. Un mode de gouvernance vertueux, souple et efficace a placé notre académie en position d'éclaireur, de pilote, par rapport aux 7 autres académies occitanes. La situation s'est dégradée lentement depuis quelques années et particulièrement brutalement depuis ces deux derniers mois à cause de la réforme du lycée et, disons le clairement, à cause de la prise de pouvoir du secrétaire général adjoint du Rectorat sur les questions touchant à l'enseignement de l'occitan. Le rectorat de Toulouse a décidé brutalement et sans en informer les instances consultatives, ni ses partenaires, dont les régions signataires de la convention, de supprimer les moyens spécifiques réservés à l'enseignement extensif de l'occitan en collège et lycée. Cette décision aurait été prise sur proposition d'un secrétaire général adjoint méconnaissant les enjeux et l'intérêt de cet enseignement, nourrissant quelques préjugés personnels sur le sujet, voyant dans les moyens réservés à l'occitan une variable d'ajustement. La politique destructrice menée par le rectorat (cf. doc. CREO Toulouse) a entraîné la suppression de 30% des moyens et va provoquer la fermeture de nombreux cours.

La réforme du bac impacte lourdement l'enseignement de l'occitan. Aucune information officielle de la part du Ministère ou du Rectorat n'est faite sur les possibilités d'enseignement de l'occitan, y compris sur la récente avancée que pourrait être l'EDS (Enseignement De Spécialité) créé sous la pression. Chacun peut le vérifier en se rendant sur les sites officiels du ministère ou de l'académie. Rien donc sur l'enseignement optionnel (si déprécié soit-il), rien sur l'Enseignement de Spécialité. Seules les « langue, littérature et culture étrangère » et « langue et culture de

l'Antiquité » sont signalées. Dans ces circonstances, comment des élèves pourraient-ils s'inscrire dans ces enseignements ?

Pire, le site académique ne fait pas apparaître l'EDS « Langue, littérature et culture régionale », théoriquement ouvert depuis un mois, dans les deux établissements où cela est acté (Saint-Affrique (12) et L'Isle-Jourdain (32)). Remarquons à titre de comparaison que l'EDS LLCE anglais est proposé dans 110 établissements sur 112, l'espagnol dans 69, l'allemand dans 26 et l'italien dans 5. La « Littérature, langue et culture de l'Antiquité » est proposé dans 31 établissements, en concordance avec la large communication ministérielle qui prescrit sa présence dans 26 % des établissements. Pour l'occitan, ce sera dans deux établissements de l'académie (soit 1.78%) et peut être de France !

Par ailleurs, les décisions rectorales sont injustes et injustifiables. Les informations et les chiffres que nous vous communiquons ont été collectés directement auprès des enseignants d'occitan car aucune communication sérieuse n'est faite au niveau du rectorat. Les conséquences sont dramatiques dans certains établissements, avec la disparition totale ou graduelle de l'option occitan. Ailleurs, là où l'occitan marchait le mieux et où il pouvait y avoir plusieurs groupes par niveaux il n'y en aura plus qu'un seul.

En collège, la diminution du nombre d'heures d'enseignements d'option est intolérable. Actuellement, les prévisions sont une diminution de 489 à 350h, soit 30 %. Ici aussi le phénomène est atténué par l'implication des établissements qui ont arbitré en interne. Cela n'empêche pas des suppressions et des diminutions horaires.

Mme Delga, abasourdie par les 30% de diminution, affirme avec conviction que la Région Occitanie refusera de tenir ses engagements auprès du Rectorat dans d'autres domaines si ce dernier ne tient pas les siens pour l'occitan, afin de faire levier. Elle considère que cette politique est inacceptable et que la culture occitane est un patrimoine fondamental pour la Région. Elle ajoute que la réforme du lycée n'impacte pas que les Langues Régionales mais qu'elle va également creuser l'écart entre le rural et l'urbain, et que ces injustices seront évoquées à la prochaine séance plénière du Conseil Régional.

M. Isopet ajoute que l'OPLA a laissé entendre qu'il allait déposer une motion de défiance à l'encontre de Mme la Rectrice lors de la dernière AG.

Mme Delga précise qu'elle n'a pas eu connaissance d'une telle volonté et qu'elle ne s'y serait pas opposée.

Mme Lopez enchaine avec le bilan de l'Académie de Montpellier. Elle décrit particulièrement les difficultés rencontrées par les sections bilingues pour la continuité école – collège – lycée. Ces dernières sont confrontées, au-delà de l'attitude négative de la Rectrice, à

l'opposition des directeurs d'établissement. Elle souligne l'absence de politique de développement du bilinguisme public : aucune nouvelle ouverture depuis 3 ans.

Au niveau du 2nd degré, elle présente la carence en ressources humaines de l'académie (de 56 enseignants d'occitan au début 2000 à une petite trentaine actuellement). Cette carence a abouti à des fermetures d'enseignements et à des services éclatés. Pour limiter leurs déplacements, les collègues sont amenés à enseigner leur valence. C'est ainsi qu'il y a actuellement 14 ETP de professeurs d'occitan utilisés dans l'enseignement de la valence et non compensés par la création de postes en occitan.

Elle précise que l'IPR n'est plus associé à la gestion des moyens et des postes, ce qui pénalise les projets et l'enseignement de l'occitan qui a fortement régressé ces dernières années (cf. doc. CREO Montpellier). Le CREO de Montpellier demande que l'IPR soit à nouveau affecté à la coordination de l'enseignement de l'occitan.

M. Mercadier souligne à ce propos que dans l'Académie de Toulouse c'est cette coordination, prévue par les textes, la gestion concertée des moyens spécifiques et des postes par l'IPR d'occitan avec les services concernés, sous la responsabilité directe du recteur qu'il convient de remettre en place car c'est elle qui a permis, avec la dotation spécifique, des avancées et une gestion satisfaisante du dossier occitan. C'est la séparation de la gestion des moyen et du pédagogique qui est la cause essentielle de la crise actuelle qui amènerait vite l'Académie de Toulouse à la même régression que l'académie de Montpellier. Le nouveau responsable de la gestion des moyens, méconnaissant les enjeux et l'intérêt de l'occitan, a considéré, aux dépens de l'enseignement de l'occitan, les moyens pour l'occitan comme une variable d'ajustement pour faire des économies.

M. Rivière termine en décrivant les difficultés de coordination entre l'Education Nationale, l'OPLO et Oc'bi, concernant le développement de l'enseignement bilingue. De fait Lo Congrès, afin d'aider, a pris l'initiative de sensibiliser trois collectivités sur un territoire cible. En collaboration avec le CREO, les enseignants de collège et les associations culturelles, la rencontre des collectivités a abouti à trois demandes d'études de faisabilité pour la création de sections bilingues.

Mme Delga confirme qu'elle va demander une audience, avec les Présidents des Régions Corse, Bretagne et Nouvelle Aquitaine, auprès du Ministre Blanquer. Par ailleurs, la rencontre du Président de la République étant trop longue à obtenir, un courrier sera adressé au Président de la République pour conforter cette démarche et lui rappeler ces déclarations et orientations sur le sujet. Elle indique aussi que les sénateurs des quatre Régions concernées seront encouragés à proposer des amendements à la loi Blanquer. Enfin, un courrier sera adressé aux deux Rectrices de la Région Occitanie.